

MAUGES COMMUNAUTE
1 RUE ROBERT SCHUMAN
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

A CHEMILLE-EN-ANJOU, le 18 novembre 2024

OBJET : Avis sur la remise en état du site en cas de cessation d'activités CORTIZO France sur la commune de CHEMILLE-EN-ANJOU (49)

Madame, Monsieur,

La société CORTIZO FRANCE prévoit la construction d'un bâtiment de stockage et de laquage de profilés aluminium. Cette installation sera soumise à Autorisation au titre de la législation ICPE.

Les rubriques classées seront les suivantes :

- Régime autorisation : Rubrique 3260 (Rubrique IED)
- Régime enregistrement : Rubriques 2560, 2940
- Régime déclaration : Rubriques 4735, 2561, 2565, 2713, 2791

Dans la mesure où cette installation est soumise à la réglementation des Installations pour la Protection de l'Environnement, nous souhaitons, conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, recueillir votre avis à propos du type d'usage futur du site et de l'état dans lequel il devra être remis lors de l'arrêt définitif de l'installation. Cet avis sera joint au dossier ICPE.

Dans le cadre de cette démarche, compte tenu des usages prévus par les documents d'urbanisme existants et de l'usage passé du site, nous proposons de remettre en état le site pour un usage industriel.

En outre, et conformément à l'article R.512-46-25 du Code de l'Environnement, en cas de cessation d'activité, les mesures suivantes seront prises :

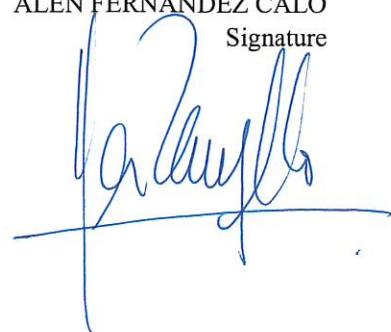
- une notification de mise à l'arrêt définitif de l'installation sera adressée à la Préfecture trois mois avant la date de mise à l'arrêt,
- un mémoire de cessation d'activité sera remis à la Préfecture indiquant également les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site, et notamment :
 - o L'évacuation des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site ;
 - o Les interdictions ou limitations d'accès au site ;
 - o La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
 - o La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
- Le mémoire précisera spécifiquement les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés par l'article L.511-1 du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et à minima :
 - o mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires,
 - o mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées, selon leur usage actuel ou celui défini dans les documents de planification en vigueur,
 - o en cas de besoin, la surveillance à exercer,
 - o les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par l'exploitant pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.
- l'ensemble des produits restants (produits finis, matières premières et déchets) sera évacué pour destruction en centres autorisés,
- si nécessaire, les installations seront démolies, les différents matériaux seront acheminés vers les installations de tri et d'élimination de déchets adaptées et autorisées,
- un diagnostic environnemental sera effectué portant notamment sur la pollution potentielle des sols. En cas de suspicion de pollution, une analyse plus approfondie sera effectuée et, le cas échéant, l'exploitant procédera à la dépollution des sols contaminés par des moyens appropriés.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

ALÉN FERNÁNDEZ CALO

Signature





LETTRE RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION



Présentée, avisée le : **04/08/2025**

Distribuée le : **04/08/2025**

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Mauges Communauté

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Pièce d'identité présentée :

Identifiant facteur : cE5LSDg5MDIwMjUtMDgtMDR
UMDk6Mjg6MzgrMDI6MDA=

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

Conservez cet avis de réception. Cette preuve doit être conservée sous la forme sous laquelle elle vous a été transmise.
Les conditions spécifiques de vente de la Lettre Recommandée sont disponibles sur le site www.laposte.fr.

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Numéro de la LR :
3P00297101299

Destinataire de la lettre recommandée

**MAUGES COMMUNAUTÉ
1 RUE ROBERT SCHUMAN
49600 BEAUPREAU EN MAUGES**

À distribuer à l'adresse ci-dessous

**SARL
CORTIZO
ZONE INDUSTRIELLE DES TROIS ROUTES
16 RUE DE STRASBOURG
CHEMILLE MELAY
49120 CHEMILLE EN ANJOU**